

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 mai 2022

Accord de principe pour l'entretien de l'aménagement cyclable entre Mortain, la ZA Teraactive et Romagny

Pour rappel, la ville de Mortain-Bocage a engagé un projet de création d'un aménagement cyclable. Il consiste à réaliser un itinéraire sécurisé accessible aux vélos entre le bourg de Mortain, l'entreprise ACOME, et les voies vertes EV4 et V40. Une partie de l'itinéraire proposé est situé sur la commune de Romagny.

Le projet d'aménagement sera en partie réalisé sur les accotements du domaine public départemental. Les communes de Mortain-Bocage et de Romagny Fontenay ont donc sollicité le Département pour avoir l'autorisation de réaliser leur projet sur son domaine, tout en précisant qu'elles entretiendront ces équipements et leurs abords dans le temps.

Cet entretien prévoit la tonte du gazon et le fauchage d'herbes sur les rives, le curage des buses, le gros entretien des enrobés, les résines à refaire pour les traversées de chaussée et les peintures. Une réunion a été organisée à la mairie de Mortain-Bocage le 14 mars 2022 pour évoquer ces éléments. Il a été convenu que chaque commune s'occupera des parties « espaces verts » et « curages » qui se situent sur leurs territoires respectifs. Pour le reste des entretiens (peintures, résines, logos, potelets...), les frais seront divisés par deux.

Il est demandé aux communes, avant l'élaboration de la convention qui définira les modalités précises d'entretien de chaque section de la voie de valider par délibération un accord de principe qui acte que les communes prendront à leur charge l'entretien de la voie, ses équipements et ses abords.

Les communes seront sollicitées ultérieurement dans les prochaines semaines pour signer la convention les liant au département concernant ce projet.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide de :

- De demander des précisions concernant la partie indiquant « les frais seront divisés par deux ». Il est souhaité connaître le linéaire total des pistes et le linéaire propre à la commune de Romagny Fontenay.

Délibération 2022-35 : Commerce multiservice Romagny – bail avec la société Le Phenix (Mr Gaudinot)

Considérant l'accord de Mr Gaudinot, gérant de la société Le Phenix, pour la reprise du commerce multiservice de Romagny, situé 2 Place de la Mairie 50140 Romagny Fontenay,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De louer le commerce multiservice de Romagny à la société Le Phénix, représentée par Mr Gaudinot, à compter du 1^{er} juillet 2022,
- La location consentie comprend :
 - o Les locaux commerciaux où devront être réalisés au minimum les activités suivantes : boulangerie, épicerie et bar.
 - o Le logement (dont la location est liée à l'activité dans le commerce)
 - o La licence IV
 - o Le mobilier et le matériel dont l'état des lieux sera réalisé par huissier le 23 mai 2022
- Le bail prendra la forme d'un bail commercial de 9 ans pour un montant de :
 - o 400 € HT soit 480 € TTC pour la partie commerce
 - o 250 € TTC pour la partie logement
- Désigne l'office notarial Dabat Blondeau Guerin Schoeffler de Mortain pour rédiger et publier l'acte.
- Autorise Monsieur le Maire, Monsieur Perrier ou Mme Chemin à signer le bail et tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération 2022-36 : Révision de loyer commerce de Fontenay

Considérant les travaux d'aménagement de la chambre froide,

Il est proposé d'appliquer une augmentation du loyer du commerce qui est actuellement de 300 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide de passer le loyer du commerce de Fontenay à 350 € HT à compter du 1^{er} juin 2022. La révision du loyer sera appliquée par la suite tous les ans à compter de 2023, à la date anniversaire de signature du bail, suivant les conditions définies dans le bail.

Délibération 2022-37 : Bourg de Fontenay - Demande d'acquisition de terrain

Considérant la demande des propriétaires des parcelles cadastrées ZI 163 et 148, pour acquérir la parcelle ZI 165 et une partie de la parcelle ZI 160 (limite ouest dans le prolongement de la parcelle ZI 148), situées derrière la salle des fêtes de Fontenay, pour permettre l'accès à leur propriété,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Souhaite que les demandeurs acquièrent en sus de leur demande, une bande de terrain de maximum 4 m de large, dans le prolongement de la parcelle ZI 165 afin de définir clairement l'accès à leur propriété.
- Fixe le prix de vente à 5€ TTC/m², ce terrain n'étant pas viabilisé et difficilement utilisable pour la construction d'un nouveau logement,
- Les frais de bornage et de notaire seront supportés par l'acquéreur,
- Il est précisé que les propriétaires ne pourront pas demander à la commune qu'un enrobé soit réalisé sur le terrain de la collectivité pour l'accès à leur propre terrain.

Délibération 2022-38 : Proposition de vente d'une partie du terrain Tollemer

Considérant la demande d'un propriétaire voisin, d'acquérir une partie de la parcelle ZB 103, Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas vendre ce terrain afin de ne pas limiter les possibilités d'aménagement du futur lotissement.

Devis armoire salle de convivialité de Romagny

Il est présenté deux devis pour la réalisation d'une armoire pour la salle de convivialité de Romagny afin d'y ranger la vaisselle.

Après délibération, le Conseil Municipal souhaite plus de renseignements concernant les caractéristiques techniques des armoires proposées.

Délibération 2022-39 : Devis nettoyage des bâtiments communaux

Il est présenté deux devis pour le nettoyage extérieur des bâtiments suivants :

- Ecole de Romagny
- Vestiaires foot Romagny
- Muret cimetière et ancien presbytère
- Murs enduits mairie
- Salle des fêtes de Fontenay pignon côté route

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de retenir le devis d'Europe Clean pour un montant de 7 167 € HT et 630 € en option suivant le devenir du vestiaire foot.

Délibération 2022-40 : Devis camion benne ampliroll

Il est présenté deux devis pour l'acquisition d'un camion benne ampliroll pour le service technique.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 17 voix pour le Garage Boulé et 2 contre, décide de retenir le garage Boulé de Saint-Hilaire-du-Harcouët, pour un montant de 49 775 € HT.

Délibération 2022-41 : Devis remorque 2 essieux

Il est présenté deux devis pour l'acquisition d'une remorque 2 essieux pour le service technique.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir La proposition de Landri à Grandparigny, pour un montant de 5 015 € HT.

Délibération 2022-42 : Demandes de subventions

Monsieur le Maire informe de deux demandes de subventions.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'accorder une subvention de 100 € à l'association AFSEP
- De ne pas donner suite à la demande de l'association Femmes

Tirage aux sorts des jurés d'assises 2023

Il est procédé aux tirages aux sorts des jurés d'assises pour l'année 2023 à partir de la liste électorale générale :

- 765 – SOUL épouse PILLOT Colette
- 499 – LECAPITAINE épouse LETOURNEUR Nelly
- 617 – MOREL épouse LERICOLAIS Raymonde